

Image not found or type unknown



Déclaration d'impôts 2014

Par **valerie**, le **22/04/2014 à 10:00**

Bonjour, je me suis séparée de corps en aout 2013 et la rupture de pacs à été prise en compte en 2014.
Je vais faire construire et pour prétendre à un emprunt à taux 0% je dois faire ma déclaration de revenus 2013 seule, est ce que je peux, étant donné que j'apparaît toujours sur la déclaration de revenus de mon ancien pacs. Merci de votre réponse.

Par **alterego**, le **22/04/2014 à 13:19**

Bonjour, Puisque vous disposez des dates précises

<http://http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup.jsessionid=KCIJUMXTTSK1DQFIEIQCFFI?espl>

Afin d'éviter toute erreur, rien ne vous empêche de questionner le secteur d'assiette des impôts directs dont vous dépendez.
Cordialement

Par **valerie**, le **22/04/2014 à 14:57**

merci pour votre aide